



Population immigrée : une main-d'œuvre plus européenne

En 2012 en Corse, un habitant sur dix est un immigré, une part supérieure à la moyenne nationale. Plus européenne qu'au cours de la décennie précédente, cette population conserve les caractéristiques d'une immigration de travail. Comptant plus d'hommes que de femmes, essentiellement d'âge actif, les immigrés occupent des emplois peu qualifiés, cantonnés dans certaines activités, notamment la construction et l'agriculture. Enfin, leur part est la plus élevée dans le Sud de l'île et en Balagne.

Marie-Pierre Nicolaï, Insee

En 2012, 32 000 personnes immigrées résident en Corse, soit 10 % de la population insulaire. Cette proportion est supérieure à la moyenne française (8,8 %), mais l'écart s'amointrit. Depuis 1999 en effet, la part d'immigrés reste stable en Corse, elle augmente en revanche de 1,4 points au niveau national. Avec 10,3 % d'immigrés en Haute-Corse et 9,9 % en Corse-du-Sud, les deux départements insulaires se situent parmi les 20 départements métropolitains où la population immigrée est la plus importante. Loin derrière les départements franciliens (entre 14 et 28 %), la part d'immigrés en Corse est comparable à celle de départements frontaliers tels que les Pyrénées Orientales, le Bas-Rhin, la Moselle, ou méditerranéens tels que les Bouches du Rhône ou le Vaucluse.

Une immigration plus européenne

Europe et Afrique sont les deux principaux continents d'origine structurant la population immigrée résidant en Corse. Toutefois, depuis 1999, le rapport s'est inversé. En 2012, 51 % des immigrés sont natifs d'un pays européen, contre 46 % d'origines africaines diverses.

Le Maroc se situe toujours au premier rang des pays de naissance : 10 500 immigrés en sont originaires. Bien que stable en nombre, leur part dans la population immigrée insulaire (33 %) diminue nettement depuis 1999 (42 %). A l'inverse, la communauté portugaise croît fortement, sa part dans la population immigrée passe de 12 % en 1999 à 23 % en 2012, avec 7 500 personnes.

La proximité géographique de la Corse avec l'Italie et la Sardaigne a longtemps favorisé l'immigration italienne. Cette communauté de 4 200 personnes, ne représente plus en 2012 que 13 % des immigrés contre 19 % en 1999. Enfin, conséquence directe de la construction européenne, 10 % des immigrés sont à présent originaires d'un autre pays de l'Union européenne (UE à 27).

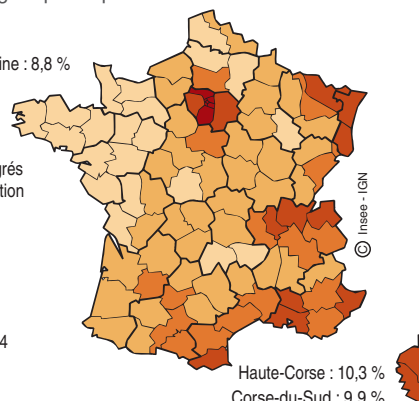
Les départements corses parmi ceux où la présence d'immigrés est la plus élevée

Population immigrée par département en 2012

France métropolitaine : 8,8 %

Part des immigrés dans la population %

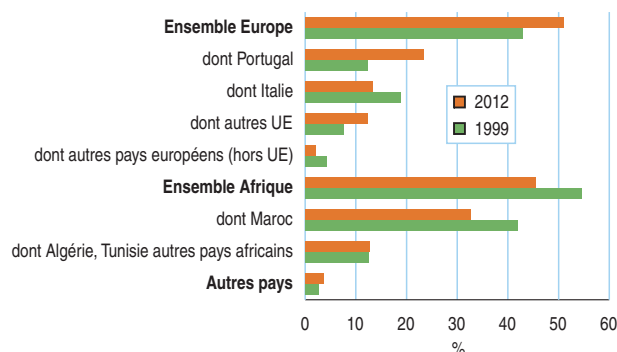
- 14 et plus
- 9,5 à 14
- 7 à 9,5
- 4 à 7
- moins de 4



Source : Insee, Recensement de la population 2012.

Une immigration qui se transforme

Répartition de la population immigrée en Corse selon le pays de naissance



Source : Insee, Recensements de la population 1999 et 2012.

Une population essentiellement masculine et active

Dans la région, l'immigration est plutôt une immigration de main-d'œuvre. En effet, les femmes y sont moins présentes qu'en moyenne régionale (45 % contre 51 %), et la part des moins de 15 ans et des plus de 65 ans y est plus faible. La population en âge de travailler, de 15 à 64 ans, y est largement supérieure à la moyenne régionale (80 % contre 64 %).

Le taux d'activité des hommes est ainsi plus élevé chez les immigrés. En 2012, il est de 80 % chez les 15-64 ans contre 75 % au niveau régional. Équivalent à celui de l'ensemble des hommes actifs de la région entre 25 et 54 ans (90 %), il est en revanche supérieur chez les 15-24 ans (69 % contre 49,5 %) et les plus de 55 ans (57 % contre 52 %). En revanche, les femmes immigrées sont moins présentes sur le marché du travail qu'en moyenne (50 % contre 64 %).

Des emplois peu qualifiés

Les immigrés en emploi représentent 12 % des emplois de la région. Peu diplômés (la moitié déclare ne posséder aucun diplôme), ils sont surreprésentés parmi les ouvriers et employés (77 % contre 56 % en moyenne régionale). La répartition par secteur d'activité les distingue fortement de la population active régionale, principalement embauchée dans le tertiaire (80 %). Ils travaillent le plus souvent dans la construction (36 % des actifs immigrés) où ils occupent 37 % des emplois. Dans les services, ils sont concentrés sur un petit nombre de secteurs d'activité. En particulier, ils sont présents dans l'hébergement et restauration (14 % des effectifs), les activités liées à la sécurité, services aux bâtiments et autres activités de soutien (21 %). Enfin, l'agriculture est un employeur privilégié de la main-d'œuvre immigrée. S'ils ne sont que 5 % à être salariés agricoles, ils occupent 18 % de l'emploi du secteur.

Forte implantation au Sud de l'île et en Balagne

C'est dans la zone d'emploi de Porto-Vecchio que la part des immigrés dans la population est la plus élevée (18 %). Parallèlement, ils représentent 13 % de la population de la zone sartenaise. Dans ces deux zones, ils constituent un important réservoir de main-d'œuvre dans la construction : plus de 40 % des actifs immigrés y travaillent. La zone de Ghisonaccia-Aléria abrite 13 % d'immigrés. Si la construction reste leur premier employeur, la prépondérance du secteur agricole dans cette région offre des emplois à un quart des actifs.

Calvi et L'Île-Rousse constituent, avec 16 % d'immigrés, la seconde zone de Corse où leur présence est la plus importante. La moitié des actifs sont militaires dans la légion étrangère basée à Calvi. Enfin, Corte, Ajaccio et Bastia sont proportionnellement moins concernées, même si les aires urbaines d'Ajaccio et Bastia concentrent plus de la moitié de la population immigrée de l'île.

La main-d'œuvre immigrée importante dans la construction et l'agriculture

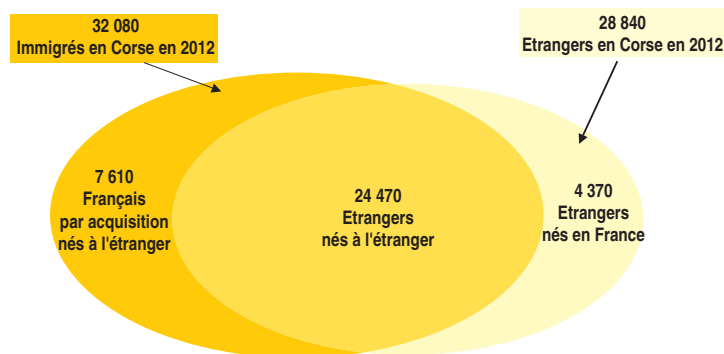
Répartition des actifs en emploi selon le secteur d'activité en Corse en 2012

	Ensemble des actifs	Actifs immigrés	Part des immigrés dans l'emploi %
Agriculture	3,2	4,9	17,8
Industrie	5,6	5,0	10,4
Construction	11,4	35,9	36,7
Commerce, transports et services divers	45,1	34,7	9,0
dont : commerce et réparation automobile	15,0	10,0	8,0
hébergement et restauration	6,1	7,0	13,5
sécurité, services aux bâtiments, autres activités de soutien	6,8	6,7	11,6
Admin. publique, enseignement, santé, action sociale	34,7	19,5	6,6
dont : action sociale et hébergement médical et social	5,6	5,5	11,5
Total actifs	100,0	100,0	11,7

Source : Insee, Recensement de la population 2012.

13 000 familles

En 2012, 13 000 familles d'immigrés résident en Corse, soit 14 % des familles de la région. Ce sont plus souvent des familles nombreuses : 13 % ont 3 enfants ou plus, contre 5 % pour l'ensemble des familles insulaires. Elles rassemblent au total 41 000 personnes dont 42 % ne sont pas immigrées. En effet, en raison de mariages mixtes, un conjoint sur cinq n'est pas immigré. C'est également le cas pour trois enfants sur quatre qui sont nés en France.



Source : Insee, Recensement de la population 2012.

Définitions

Un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. La qualité d'immigré est définitive : une personne continue à appartenir à la population immigrée, même si elle devient française par acquisition.

Un étranger est une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française. La qualité d'étranger n'est pas permanente : on peut, sous réserve que la législation en vigueur le permette, devenir français par acquisition.

Insee Corse

Résidence du Cardo,
rue des Magnolias
CS 70 907
20700 Ajaccio cedex 9

Directeur de la publication :
Alain Tempier

Rédactrice en chef :
Angela Tirroloni

ISSN : 2268-1493

© Insee

Pour en savoir plus

- « Atlas des populations immigrées en Corse », Insee, Fond d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (Fasild), mai 2004
- « Les immigrés récemment arrivés en France », Insee Première n° 1524, novembre 2014

